

Mairie de MERENVIELLE
1 Place de la Mairie

Le Village

31530 MERENVIELLE

Tél. : 05 61 86 61 64

Fax : 05 61 06 53 32

E-mail : merenvielle.haute-garonne@wanadoo.fr



AVIS DU MAIRE

Nous vous informons que la Commune de MERENVIELLE (Haute-Garonne) a été reconnue en état de catastrophe naturelle, par Arrêté du 22 juillet 2023, publié au Journal Officiel le 14 septembre 2023, pour le phénomène "mouvements de terrain différentiels liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols", survenu au titre de l'année 2022.

Les personnes concernées par le phénomène disposent d'un délai de 30 jours, à compter de ce 14 septembre 2023, pour présenter leur dossier auprès de leur assureur.

Vous trouverez, en P.J., les documents nécessaires à votre déclaration de sinistre, à savoir :

- L' Arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène "mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols" qui s'est produit sur la commune, au titre de l'année 2022.

- Les dates retenues sur l'année 2022, à savoir :

Du 1^{er} Octobre 2022 au 31 Décembre 2022

Cordialement,

A Mérenvielle, le 18 Septembre 2023

Raymond ALEGRE,
MAIRE

Ces informations sont aussi disponibles sur le site de la Mairie et sur Panneau Pocket.